

Image not found or type unknown



Faillite ,dépot de bilan de mon commerce.

Par **dorez m**, le **01/02/2009** à **14:19**

j'ai acheté une pâtisserie il y a quelques mois,je pensais l'affaire saine et avec des possibilités,hélas je m'aperçois que je me suis trompé.je voudrais arreter mon activité.rn quelle est la meilleure solution,sachant que je viens d'apprendre que ce commerce était en dépôt de bilan lorsque je l'ai acheté .existe t-il un recours?quelle forme dois-je envisager pour limiter les dégats au maximum?rn cordialement,D m.